

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES ARC SUD BRETAGNE**



L'an deux mille quinze,

le 15 décembre à dix-huit heures trente,

Le Conseil Communautaire dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Salle Polyvalente de Noyal-Muzillac en séance publique sous la présidence de Monsieur André PAJOLEC, Président de la Communauté de Communes Arc Sud Bretagne.

DATE de CONVOCATION
8 DECEMBRE 2015

DATE d'AFFICHAGE
18 DECEMBRE 2015

NOMBRE de CONSEILLERS :
En exercice : 37
Présents : 30
Votants : 36

Etaient Présents : MM. Bernard AUDRAN, - Patrick BEILLON, - Mme Colette BENOIT, - MM. Joël BOURRIGAUD, - Daniel BOURZEIX, - Jean-François BREGER, - Patrick BUESSLER-MUELA, - Mme Marie-Thérèse CABON, - MM. Michel CRIAUD, - Guy DAVID, - Mme Béatrice DENIGOT, - MM. Christian DROUAL, - Jean-Louis GACHE, - Mme Bernadette GRIGNON, - MM. Alain GUIHARD, - Gérard GUILLOTIN, - Mme Marie-Odile JARLIGANT, - MM. Bruno LE BORGNE, - Denis LE RALLE, - Eric LIPPENS, - Mmes Yvette LOUER, - Mireille LUCAS, - Odile ORJUBIN, - MM. André PAJOLEC, - Jean-Pierre PRUNAUT, - Mme Christine RENAULT-TREGOUET, - M. Bertrand ROBERDEL, - Mmes Régine ROSSET, - Christine SAVARY, - Maryvonne TATARD.

Etaient Absents Excusés : M. Joseph BROHAN, - Mme Nathalie CALLE, - MM. Alain DANIEL, - Jean-Claude FOUCAUT, - Jean-Marie LABESSE, - Hervé MICHAUD, - Mme Martine PENOT.

M. Joseph BROHAN donne pouvoir à M. Michel CRIAUD

Mme Nathalie CALLE donne pouvoir à Mme Marie-Odile JARLIGANT

M. Alain DANIEL donne pouvoir à M. Gérard GUILLOTIN

M. Jean-Claude FOUCAUT donne pouvoir à Mme Maryvonne TATARD

M. Jean-Marie LABESSE donne pouvoir à Mme Christine RENAULT-TREGOUET

Mme Martine PENOT donne pouvoir à M. Joël BOURRIGAUD

Formant la majorité des membres en exercice.

M. Christian DROUAL a été élu Secrétaire.

DELIBERATION N°153-2015 – TIC – CESSION DE MOBILIER A LA COMMUNE D'AMBON

M. Bruno LE BORGNE, Vice-président en charge de la communication, de la culture et des Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), rappelle que la Communauté de Communes a décidé de faire évoluer sa politique en matière de TIC. Elle propose, depuis le mois de septembre, en partenariat avec les communes, des ateliers et des forums sur des sujets d'actualité et ce sur l'ensemble du territoire. La fin des activités au sein des quatre cyber-espaces est effective depuis le 1^{er} septembre 2015.

La Communauté de Communes disposant de mobilier au sein du cyber-espace à Ambon, la commune d'Ambon a exprimé son intérêt pour l'acquisition d'une partie de celui-ci, à savoir :

Numéro d'inventaire 74000-157 pour partie :

1 Armoire à rideau HT 180 Alu/orange (VNC de 53,60€ au 31/12/2015)

Numéro d'inventaire 74000-199 en totalité :

1 Bureau 160*80 blanc pieds sérigraphie

1 Angle de liaison 90° blanc

1 Retour 80*80 blanc pied sérigraphie

1 Caisson mobile 2 tiroirs gris alu

4 chaises visiteurs maille filet orange

2 chaises Laura Cuir Havane

1 Table ovale hêtre évolution

1 Présentoir évolution L82cm noir

Le Vice-président propose de fixer le prix de cession de l'ensemble de ce mobilier à 450 €.

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **FIXE** le tarif de cession du mobilier ci-dessus détaillé à 450 €.

Pour Extrait Certifié Conforme,

A Muzillac, le 18/12/15

Le Président,

